



Municipalité de Lac-des-Seize-Îles
47, rue de l'Église
Lac-des-Seize-Îles Qc. J0T 2M0
450.226.3117

Formulaire de demande

BRÛLAGE

Transmettre votre demande au bureau municipal ou par courriel à
info@lac-des-seize-iles.com

EMPLACEMENT DE LA DEMANDE

Adresse :

Numéro(s) de lot(s) :

INFORMATIONS SUR LE REQUÉRANT

Nom :

Le requérant est-il propriétaire de l'immeuble Oui Non (remplir section procuration)

Numéro de téléphone :

Courriel :

INFORMATIONS REQUISES

DATE PRÉVUE DU FEU :

VÉRIFIER SUR LE SITE SOPFEU LES DANGER D'INCENDIE LE JOUR PRÉVU DU FEU :

(Responsabilité du demandeur)

Bas :

Modéré :

Très élevé :

Extrême :

Vitesse des vents :

Type d'équipement disponible sur le site nécessaire à l'extinction complète du feu : _____

Mesures de prévention mises en place autour du feu pour éviter l'étalement de celui-ci :

Éléments à brûler (genre de combustible) :

Note : si c'est bas ou modéré, le feu peut avoir lieux. Sinon, il n'est pas possible de faire de feu.

Feu de plein air

(Article 1 du règlement 2014-10)

Toute personne qui désire faire un feu au cours de la période de l'année allant, du 15 mars au 30 novembre et de 9h00 à 19h00, afin de détruire notamment :

- Du foin sec;
- De la paille;
- Des herbes;
- Des broussailles;
- Des branches;
- Des arbustes ou plantes;
- Terre légère ou terre noire;
- Des troncs d'arbres;
- Des abattis ou autres bois naturels;
- Des débris de construction et/ou rénovation EXCLUANT le bardeau d'asphalte, les produits toxiques et matières dangereuses;

Sur le territoire de la Municipalité, doit, au préalable, remplir ce formulaire.

Note : Aucun permis n'est délivré dans les cas suivants :

- lorsque le vent excède 25 km/heure;
- lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par les autorités Compétentes (SOPFEU);
- lorsque les équipements nécessaires à l'extinction complète des feux ne sont pas disponibles sur le site faisant l'objet des activités de brûlage;
- lorsque des plaintes multiples pour fumée incommodante ont été reçues à la Municipalité, durant l'année en cours, à la suite de feu à ciel ouvert préalablement effectué à l'adresse du demandeur.

Le demandeur est responsable d'aviser le Service incendie couvrant le territoire de la Municipalité aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 819-327-5335

Courriel : efulker@stah.ca

Le permis de brûlage est valide pour une période de 3 jours.

Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités ordinaires dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé.

PROCURATION

Numéro de téléphone du propriétaire :

Je _____, propriétaire,
(Nom du propriétaire en lettres moulées)

autorise _____ à déposer et signer en mon nom la présente demande de permis
(Nom du requérant en lettres moulées)

pour ma propriété située au _____
(Adresse ou numéro de lot du projet)

Signé le : _____ Signature : _____
(Date) (Signature du propriétaire)

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné(e) _____ déclare que les renseignements inscrits au présent formulaire sont exacts et complets. Je comprends que la présente fiche d'information ne constitue pas une attestation de conformité actuelle de ladite installation septique.

_____ Date: _____